



**VILLE  
D'AMILLY**

Boîte Postale n° 909  
**45209 AMILLY CEDEX**

Tél : 02.38.28.76.00

Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024**

**Objet :**

**Utilisation du gymnase des Bourgoins  
Conclusion d'une convention entre la Région  
Centre-Val de Loire, le Lycée EREA Simone  
Veil (Etablissement Régional d'Enseignement  
Adapté), la Ville d'Amilly et l'Association des  
J3 Sports pour 2024-2025**

Date de convocation

19 Septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 31

**Pour Extrait Conforme,  
Pour Le Maire,  
Par délégation  
Le fonctionnaire titulaire,  
Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20240925-DEL2024062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le Vingt Cinq septembre à 19 heures le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY Gérard, Maire**

**ETAIENT PRESENTS :**

**M. BOUQUET, Mme BEDU, M. SZEWCZYK, Mme CARNEZAT,  
M. LECLOU, M. CARON-PERROUD, Mme CARRIAU**

**Adjoint (e) s au Maire,**

**M. ROLLION, Mme FOLY, M. LAVIER, Mmes TINSEAU,  
FARNAULT, MOLINA-AUBERT, M. PATRIGEON, Mme PENIN,  
M. RAISONNIER, Mme HUTSEBAUT, Mme FOUBET,  
MM. DAUNAY, GABORET, Mme PLICHON, MM. BONCENS,  
BEAULIER, Mme BONNARD,  
Conseiller (e) s Municipaux,**

**Formant la majorité des Membres en exercice**

**ABSENTS EXCUSES :**

**Mme FEVRIER  
Mme TURBEAUX-JULIEN  
Mme SAJET  
M. SALL  
M. DESPLANCHES  
M. CHALENCON  
M. ABRAHAM**

**Pouvoir à Mme BEDU  
Pouvoir à M. LAVIER  
Pouvoir à M. PATRIGEON  
Pouvoir à M. DUPATY  
Pouvoir à M. BOUQUET  
Pouvoir à M. BONCENS**

**ABSENT :**

**M. FOURNEL**

**Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 25 septembre 2024

LL/MB/N°2024/62

**OBJET : Utilisation du gymnase des Bourgoins  
Conclusion d'une convention entre la Région Centre-Val de Loire, le Lycée EREA  
Simone-Veil (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté), la Ville d'Amilly et  
l'Association des J3 Sports pour 2024-2025**

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 27 septembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé la conclusion d'une convention entre la Région Centre-Val de Loire, le lycée EREA, l'Association des J3 Sports et la Ville d'Amilly, concernant l'utilisation du gymnase des Bourgoins par certaines sections des J3 SPORTS AMILLY pour l'année 2023 / 2024.

Dans ce cadre, la Ville d'Amilly règle au lycée les factures d'utilisation du gymnase des Bourgoins par les différentes sections J3 concernées.

Par application de ces dispositions, il convient de signer une nouvelle convention entre la Région Centre-Val de Loire, le Lycée EREA Simone Veil, la Ville d'Amilly et l'Association des J3 SPORTS Amilly pour l'année 2024-2025, comportant les principales dispositions suivantes :

- Les obligations de chacune des parties ainsi que les conditions d'utilisation du gymnase des Bourgoins,
- Le montant de la participation de la Ville calculée en fonction du volume d'heures d'utilisation pour la période du 02 septembre 2024 au 04 juillet 2025 et du montant horaire applicable fixé à 12,75 € soit :

o Section J3 Escalade soit 220 h 30 x 12,75 €	2 811,38 €
o Section J3 Gymnastique soit 72 h x 12,75 €	918,00 €
o Section J3 Tennis de Table soit 312 h x 12,75 €	3 978,00 €
o Section J3 Tir à l'Arc soit 213 h 30 x 12,75 €	<u>2 722,13 €</u>

Montant total pour la période du 02/09/2024 au 04/07/2025 : **10 429,51 €**

La facturation de l'utilisation du Gymnase pendant les vacances scolaires ou de façon occasionnelle pour des manifestations sportives fera l'objet d'un avenant à la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur avis favorable des membres de la Commission Sports Jeunesse du 05 septembre 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 22 Voix Pour et 9 non-participations au vote des élus membres ou adhérents de l'Association des J3 Sports (MM. SZEWCZYK, LECLOU, Mme SAJET, M. PATRIGEON, Mme PENIN, M. RAISONNIER, Mme FOUBET, MM. DAUNAY, BEAULIER),

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 25 septembre 2024

LL/MB/N°2024/62

(suite)

APPROUVE la nouvelle convention à conclure entre la Région Centre-Val de Loire, le Lycée EREA Simone Veil, la Ville d'Amilly et l'Association des J3 Sports Amilly pour l'utilisation du Gymnase des Bourgoins au cours de l'année 2024/2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer :

- ladite convention pour l'année scolaire 2024/2025
- les éventuels avenants à cette convention en cas de changement du volume d'heures d'utilisation ou d'occupations occasionnelles pendant les congés scolaires ou pour des manifestations, dans la limite d'un nombre annuel d'heures supplémentaires fixé à 90 heures maximum.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBEREE les jour, mois et an que dessus.

